

DOSSIER DE PRESSE

Jeudi 27 mars 2025

PREMIÈRE PIERRE DE LA CHAUFFERIE DU RÉSEAU DE CHALEUR NORD ALCO

SOMMAIRE

Mot de Michaël DELAFOSSE, et d'Isabelle TOUZARD	4
1 - Un réseau de chaleur au nord du quartier Alco	5
<i>Les chiffres-clés du RCNA</i>	9
2 - Une chaufferie biomasse sourcée localement	10
3 - Vers une transformation énergétique du territoire	16



À Montpellier, nous avons pris un engagement clair : accélérer la transition énergétique pour offrir à nos concitoyens un avenir désirable. Avec la pose de la première pierre de la chaufferie biomasse Nord-Alco, nous franchissons aujourd'hui une étape majeure vers un territoire plus résilient et vertueux.

Ce projet d'envergure s'inscrit pleinement dans notre ambition de souveraineté énergétique déclinée dans notre plan climat. En exploitant une ressource locale et renouvelable, la biomasse, ce réseau de chaleur permettra d'éviter l'émission de 13 000 tonnes de CO₂ par an et fournira une énergie compétitive à plus de 19 000 équivalents logements. Une avancée concrète pour réduire notre dépendance aux énergies fossiles et garantir un bouclier tarifaire aux usagers.

Nous construisons un modèle vertueux où écologie et développement économique vont de pair. En favorisant l'utilisation de bois issu de notre région, nous soutenons une filière locale et créons 30 emplois pérennes et non délocalisables. En parallèle, notre engagement pour la biodiversité se traduit par des actions concrètes : préservation des arbres existants, installation de nichoirs et de prairies pour favoriser la faune locale.

Avec le soutien de l'ADEME, nous développons ici un réseau de chaleur moderne et respectueux de l'environnement. Dès 2026, les habitants des quartiers Cévennes, Mosson et du CHU pourront bénéficier d'une énergie décarbonée et accessible.

Convaincus que la transition écologique est à la fois un impératif et une opportunité, nous redoublons d'efforts pour innover et investir afin de faire de Montpellier le territoire le plus décarboné d'Europe en 2030.



Michaël DELAFOSSE

Maire de la Ville de Montpellier
Président de Montpellier Méditerranée Métropole



Isabelle TOUZARD

Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole
Déléguée à la Gestion raisonnée, écologique et solidaire de
l'eau et de l'assainissement

UN RÉSEAU DE CHALEUR AU NORD DU QUARTIER ALCO



Un projet en faveur de la souveraineté énergétique

Le démarrage des travaux de cette nouvelle chaufferie biomasse marque la naissance de ce réseau de chaleur renouvelable, réalisé avec le soutien financier de l'ADEME, qui alimentera les quartiers situés entre le CHU et la Mosson. Sa mise en service est prévue fin 2025 avec un raccordement progressif des bâtiments qui le souhaitent à partir de 2026.

La création du Réseau de Chaleur Nord-Alco (RCNA) est une des actions de mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial solidaire (PCAETs) adopté en Conseil de Métropole en février 2023, visant à développer les énergies renouvelables et la souveraineté énergétique du territoire.

Ce nouveau projet de réseau de chaleur au nord du quartier Alco, au niveau de la Route de Ganges, va permettre de faire bénéficier d'une énergie renouvelable et bon marché à **19 000 équivalents-logements dont plus d'un million de mètres carrés de bâtiments tertiaires** (CHU, facultés, industries, bureaux), aujourd'hui chauffés au gaz ou au fuel.

La chaleur distribuée étant majoritairement renouvelable, autorise une facturation de l'énergie à TVA réduite à 5,5%, déconnectée des évolutions du marché des énergies fossiles, ce qui assure un véritable bouclier tarifaire aux usagers du réseau urbain.

A terme, la chaufferie remplacera :



110 chaufferies collectives au gaz

+ de 2000 chaudières individuelles



Les atouts d'un réseau de chaleur

Dans un contexte de lutte contre le réchauffement climatique et de réduction de notre dépendance aux énergies fossiles, Montpellier Méditerranée Métropole est engagée plus que jamais dans la transformation écologique et énergétique de son territoire. Doter le territoire métropolitain de différents réseaux de chaleur est donc un choix politique, qui propose aux habitants une alternative énergétique tout à la fois écologique, souveraine et solidaire.

Un réseau de chaleur permet :

- la baisse de la facture de chauffage et donc une **augmentation du pouvoir d'achat**,
- la suppression des chaufferies dans les bâtiments,
- le recours massif aux **énergies renouvelables et de récupération**,
- la **maîtrise des émissions de gaz à effet de serre** au seul point de production géré de façon professionnelle,
- la **stabilisation du coût global** de la chaleur,
- une **tarification du chauffage indépendante des fluctuations du prix des énergies fossiles** liées aux tensions géopolitiques,
- de **bénéficier d'une TVA réduite** pour les réseaux de chaleur qui utilisent des énergies renouvelables,
- la **création d'emplois locaux, non délocalisables** sur l'ensemble de la chaîne de développement,
- la **sécurisation de l'approvisionnement** grâce à l'utilisation de ressources locales renouvelables et diversifiées,
- la **sécurisation de l'exploitation** grâce à la mise en place d'une astreinte 24h/24 sur 365 jours,
- la disponibilité de la chaleur tout au long de l'année, non soumise aux conditions météo.
- une production d'**énergie souveraine**, indépendante du contexte géopolitique.

Qu'est-ce qu'un réseau de chaleur ?

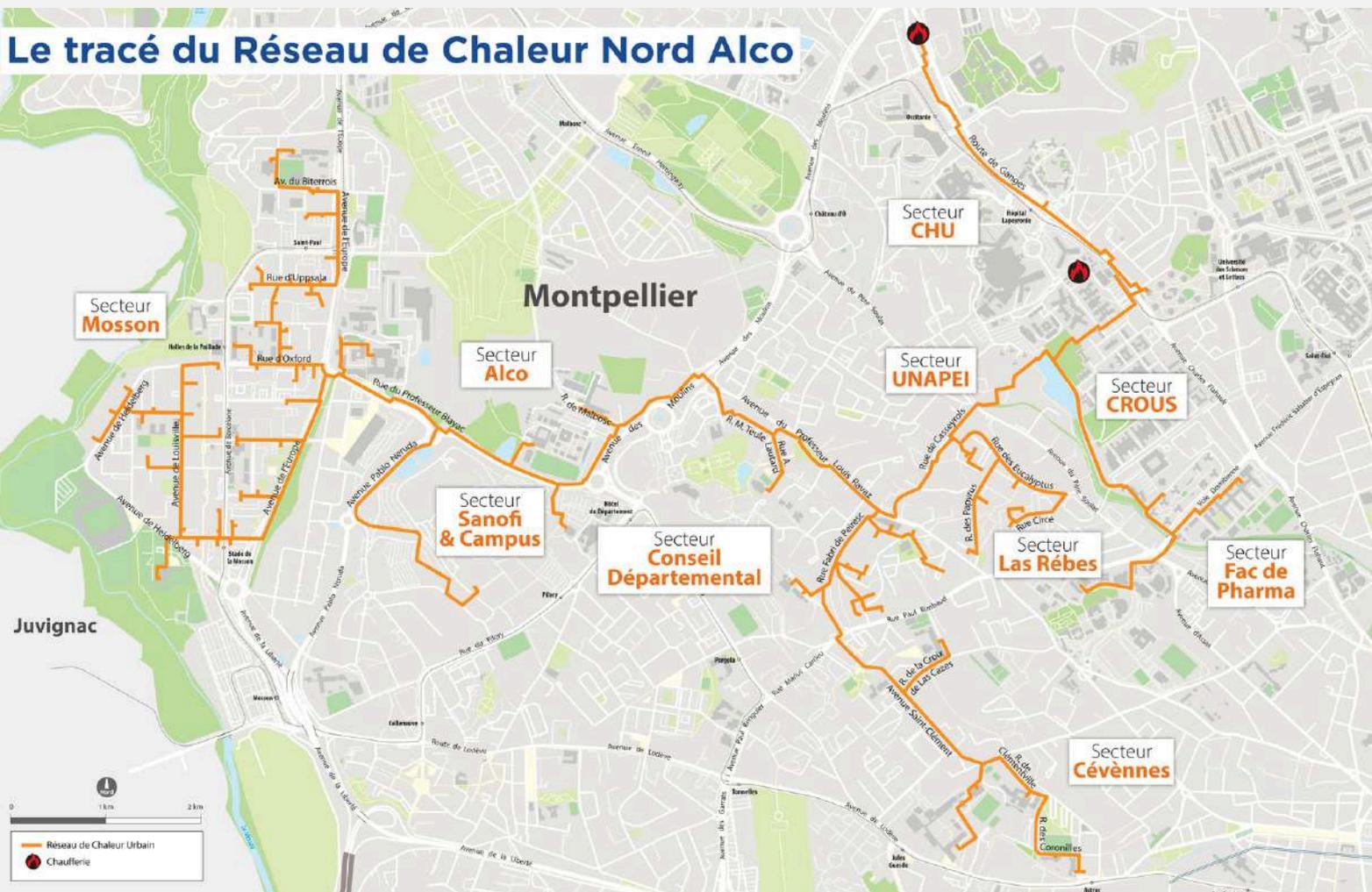
Un réseau de chaleur urbain est **un ensemble d'équipements techniques assurant la production de chaleur et sa distribution par des canalisations enterrées vers des immeubles d'une ville ou d'un quartier**, pour y chauffer des logements, des bureaux, des commerces ou des bâtiments publics.

La chaleur est utilisée pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire. Elle est livrée **en pied d'immeuble** dans une sous-station comprenant un échangeur, une régulation et un poste de comptage d'énergie. Le bâtiment est chauffé par un circuit dit secondaire dont l'eau circule dans les radiateurs. La production d'eau chaude sanitaire est produite de façon collective dans la sous-station et distribuée en parallèle de l'eau froide vers les logements.

Au total en 2030, près de 5 millions de m², soit 46 000 équivalents-logements, seront chauffés par l'un des douze réseaux de chaleur de la Métropole d'ici 2030, soit 3 fois plus qu'en 2019.

Un nouveau de réseau de chaleur pour alimenter les quartiers Cévennes, Mosson et le CHU

Le tracé du Réseau de Chaleur Nord Alco



Engagés en janvier 2024, les travaux se poursuivront jusqu'au deuxième semestre 2025. Une fois achevé, le nouveau réseau se déploiera sur 21 kilomètres sous terre et reliera la route de Ganges, lieu de la future chaufferie biomasse, au quartier de la Mosson



La Métropole de Montpellier a confié la délégation de ce service public à la SA3M (groupe Altemed) qui procédera à l'ensemble des travaux et à l'exploitation des installations de ce réseau de chaleur.

Les chiffres-clés du réseau de chaleur Nord-Alco

64 M€

**Coût global de l'opération
(chaufferie, réseaux et sous-stations)
dont 22 M€ de subventions ADEME**

17 M€

**Coût de la chaufferie biomasse
dont 6 M€ de subvention ADEME**

75 000

**Production annuelle d'énergie en MWh
à horizon 2030**

19 000

**Nombre d'équivalents logements alimentés
dont 1 million de bâtiments tertiaires**

20 500

**Tonnes de biomasse
consommées par an**

13 000

**Tonnes d'émissions
de Co₂ évitées**

30

**Emplois créés pérennes
et non délocalisables**

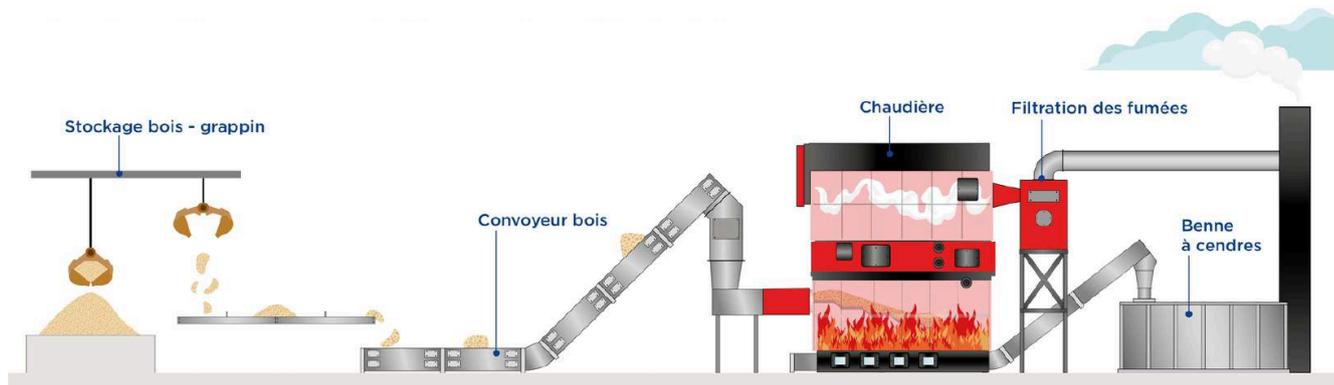




**UNE CHAUFFERIE BIOMASSE
SOURCÉE LOCALEMENT**

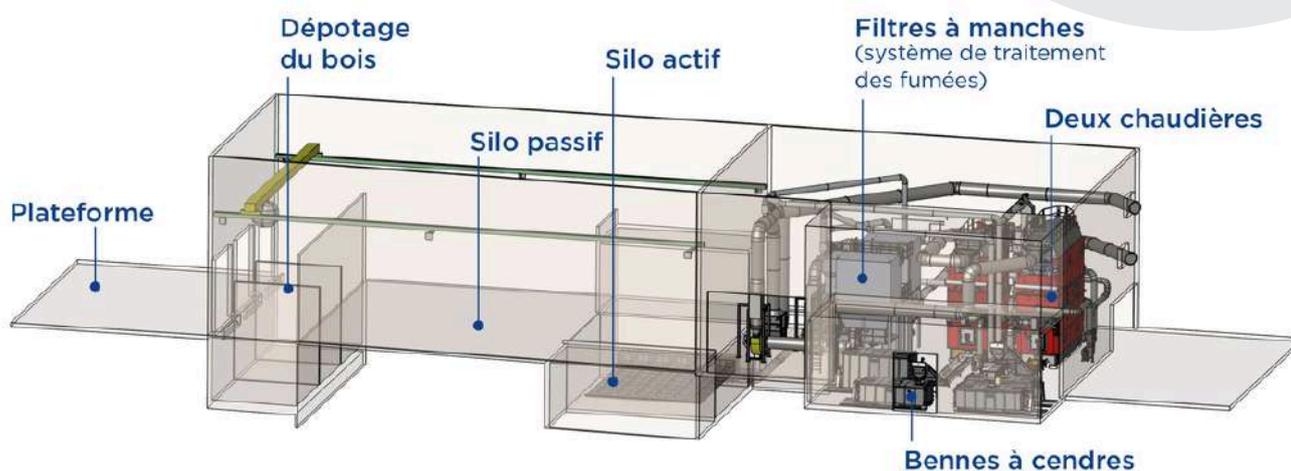
Le fonctionnement d'une chaufferie biomasse

La combustion de cette énergie propre se fait dans les meilleures conditions grâce à des chaudières de haute performance équipées d'une double filtration des fumées. Une gestion automatisée des installations techniques permet d'en assurer le bon fonctionnement. Tous les équipements techniques de la chaufferie (cf schéma de fonctionnement) sont installés à l'intérieur du bâtiment pour en supprimer l'impact visuel et sonore en limite de parcelle.



Une chaufferie biomasse est composée :

- d'une alimentation équipée d'un pont roulant avec grappin,
- d'un silo carrossable, d'un convoyeur, permettant le stockage et la manutention du combustible,
- de deux chaudières haute performance d'une puissance unitaire de 8 MW alimentées par de la plaquette forestière, d'élagages de bord de route en plaine littorale, de palettes recyclées des agglomérations.



Une filtration des fumées ultra-performante

La qualité du bois et de la combustion associée à une filtration performante des fumées sont les garants d'une faible émission de poussières. Comme dans toutes nos installations, la chaufferie est équipée d'une double filtration garantissant une filtration à 99% des fumées. Ce système est constitué d'un dépoussiéreur monocyclone qui capte les plus grosses matières volatiles, puis d'un filtre à manches particulièrement efficace pour capter les poussières les plus fines.

Cette technologie à double filtration permet de garantir des rejets 6 fois inférieurs au nouveau seuil réglementaire abaissé par rapport aux précédent seuil.

La bonne qualité du bois permet également de récupérer un faible taux de cendres de seulement 2% qui sont collectées dans des bennes. Les cendres sous chaudières sont utilisées habituellement en amendement organique et celles des filtres sont évacuées en centre d'enfouissement.



Les intervenants du RCNA

Concédant : Métropole de Montpellier

Maître d'ouvrage/ concessionnaire : SA3M

Architecte : Imagine Architecture

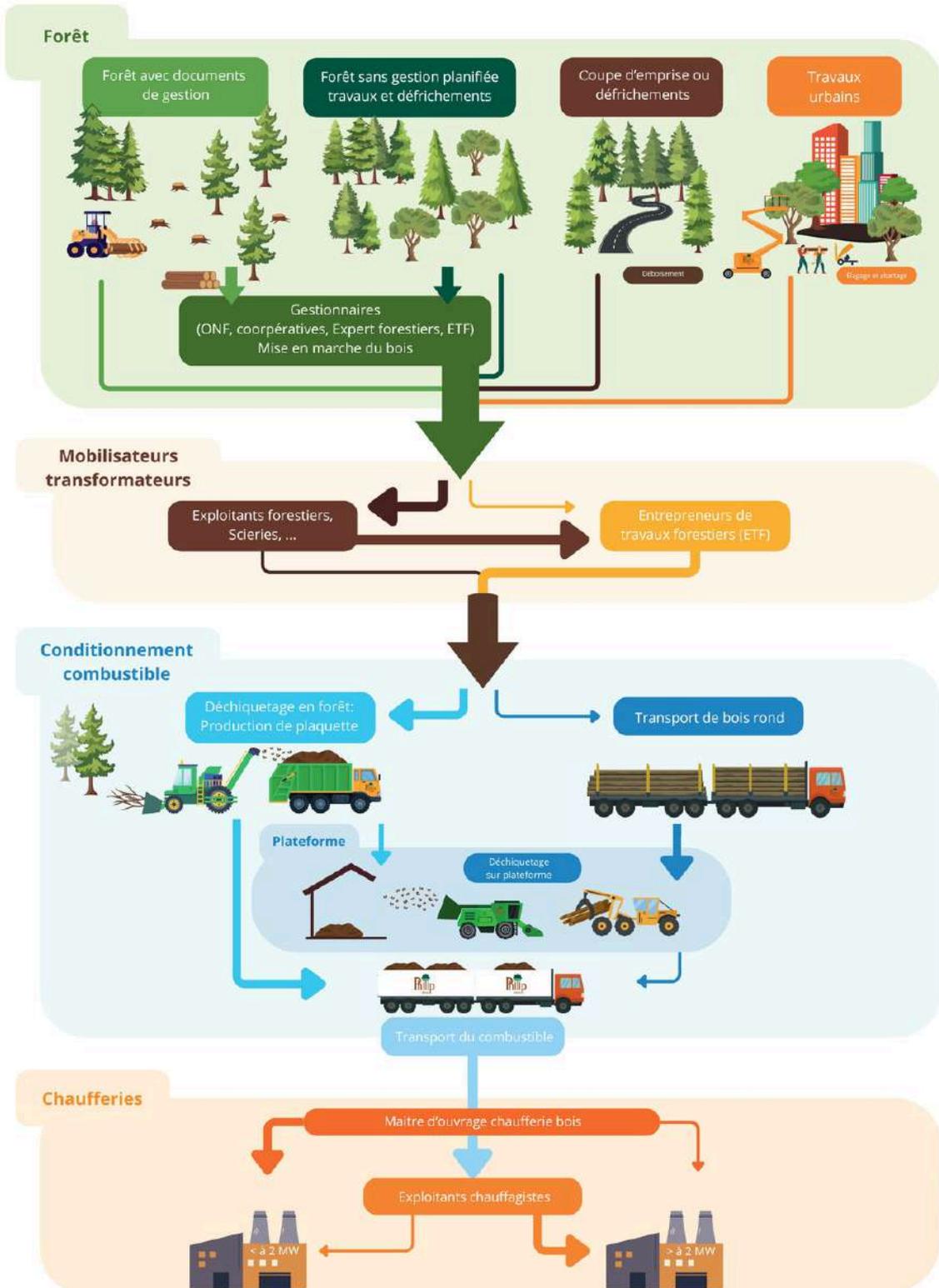
Maitre d'œuvre chaufferie : Cabinet MERLIN

Maitre d'œuvre réseaux : Artélia

Un approvisionnement maîtrisé

L'alimentation de la chaufferie est assurée avec du bois forestier, issu des forêts gérées durablement (label PEFC ou PSG) des forêts locales du Haut Languedoc et des Cévennes, des élagages de bord de route et des palettes recyclées. Une plateforme locale de préparation et de stockage garantit la qualité du bois et de son approvisionnement.

Itinéraire d'approvisionnement en plaquette forestière - Flux direct ou indirect (Plateforme)



Une filière Bois locale et de haute qualité



La Métropole de Montpellier s'est engagée dans des **contrats de réciprocité Ville-Montagne** avec des intercommunalités voisines dont le bois constitue un volet majeur de coopération. Ainsi la **Communauté de communes Gorges Causses Cévennes** et la **Communauté de communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc** ont contractualisé avec la Métropole sur plusieurs actions et objectifs comme la structuration locale d'une filière forêt bois dynamique et porteuse de développement pour tous et le développement de contrats d'approvisionnement en bois-chaleur local dans le respect du code des marchés publics.



VERS UNE TRANSFORMATION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

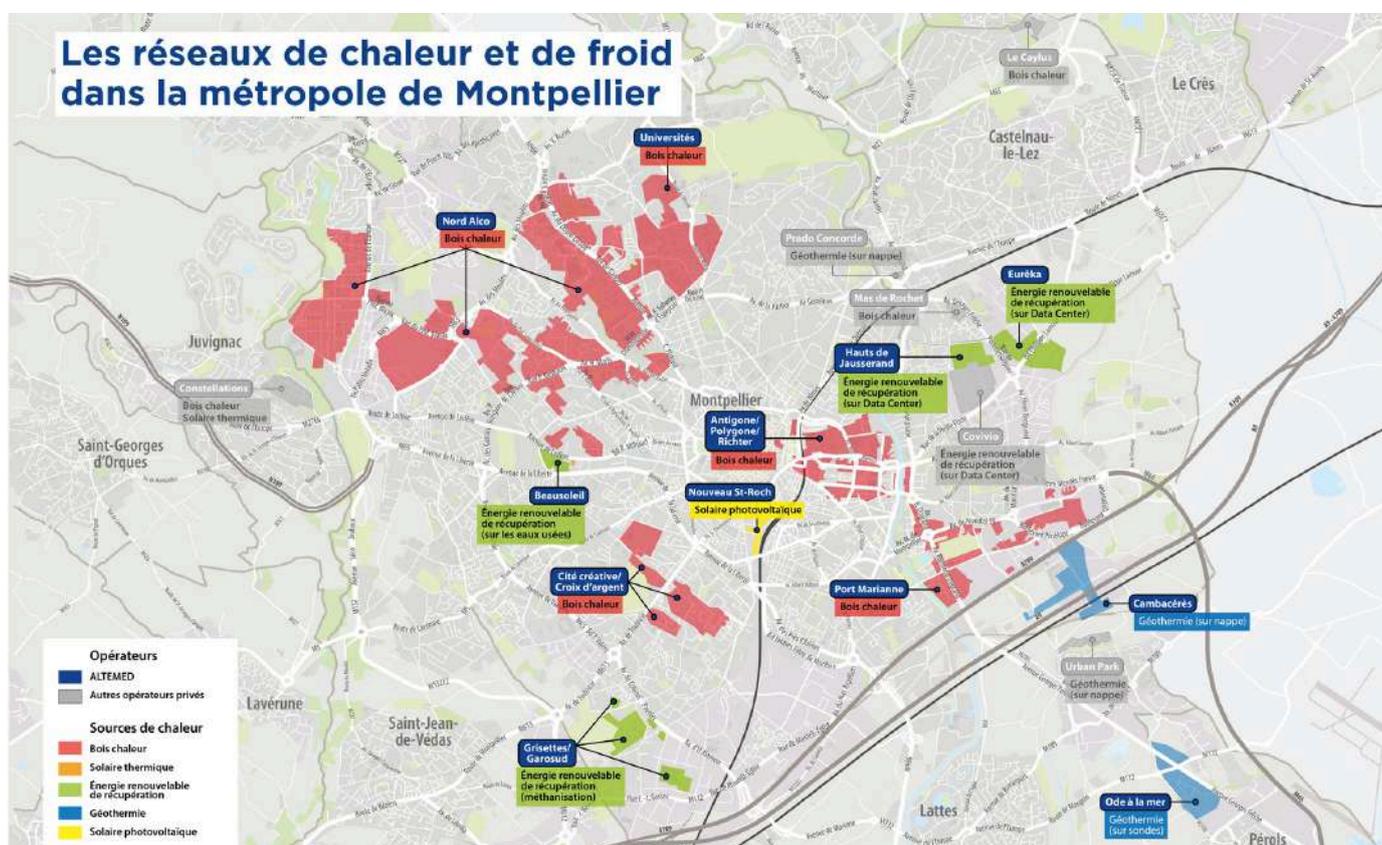


Un schéma directeur des énergies ambitieux

Depuis 2020, la Métropole et la Ville de Montpellier sont engagées en faveur du développement des énergies renouvelables avec pour ambition de développer la sobriété et la souveraineté énergétique du territoire, avec pour objectif d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050, conformément au Plan Climat Air Energie Territorial solidaire (PCAETS).

Le Schéma directeur des Énergies (SDE) qui permet de planifier la production, la distribution et la consommation des énergies sur le territoire a identifié les trois leviers pour y parvenir :

- le triplement du réseau de chaleur existant sur le territoire : source d'économie et de confort durable grâce à la mutualisation des charges de fonctionnement et à l'approvisionnement à près de 70% en énergie locale et renouvelable constituée de biomasse locale, de biogaz issu des déchets, de chaleur de récupération et de solaire.
- l'accélération de la sobriété énergétique en agissant sur **les baisses de consommation dans l'habitat** grâce notamment à la rénovation de plus de 4500 logements par an et **dans les transports, en décarbonant la mobilité** mais aussi en favorisant les déplacements en transport en commun avec la mise en place de la gratuité depuis le 21 décembre 2023.
- le **développement des énergies renouvelables et de récupération**, en encourageant la production d'électricité photovoltaïque. En 2024, la Métropole a d'ores et déjà atteint l'objectif de doubler la part d'énergie renouvelable locale dans la consommation qu'elle s'était fixée pour 2026. A l'horizon 2050, cette part devra atteindre 44% de l'énergie consommée.



45 000
foyers raccordés aux réseaux
urbains publics de chaleur d'ici 2030.

Sur la commune de Montpellier, grâce au **Réseau Montpelliérain de Chaleur et de Froid (RMCF)**, c'est près de 1,9 million de m², dont 10 270 logements, qui sont chauffés par **une énergie décarbonée** à près de 65%. En effet, plusieurs chaufferies bois ont été construites ces dernières années pour alimenter le réseau et supprimer le recours historique au charbon. Cette production issue de la biomasse est complétée par le recours à **la géothermie à Cambacérès**, au **photovoltaïque à Nouveau Saint Roch** ou encore **la réutilisation de la chaleur fatale** issue des **eaux usées à Beusoleil**, ou de la **méthanisation aux Grisettes**, des **datacenters à Eureka** ou des groupes froids.



Inaugurée en mai 2024, la **centrale de géothermie à Cambacérès** alimente la gare Montpellier Sud de France et la Halle de l'Innovation en chauffage et en climatisation. A terme, elle desservira 450 000 m² de bâtiments tertiaires parmi lesquels la Halle Nova, la Folie Cambacérès et le futur campus MBS.



Les travaux de modernisation de la **station d'épuration Maera à Lattes**, vont permettre à cet équipement de produire de l'énergie (biogaz, électricité et chaleur) à partir du traitement des eaux usées des habitants des 19 communes.

Parole d'utilisateur

« La mise en place a pris presque deux ans, car il a fallu sensibiliser les habitants pour bien faire les choses. Nous avons eu une très bonne relation avec la SERM lors du projet de raccordement au réseau de chaleur urbain. Le raccordement et l'installation de l'échangeur du nouveau réseau primaire sont pris en charge par la SERM. La rénovation du réseau secondaire est remboursée via le dispositif du certificat "économie d'énergie". Nous avons de nouveaux outils, plus précis, pour connaître la puissance et la consommation en temps réel. Cela permet une meilleure gestion au quotidien. (...) Au-delà des économies attendues sur la facture de chauffage, c'est aussi un moyen de ne pas dépendre des hydrocarbures, de moins polluer et d'améliorer le DPE du bâtiment, qui date de 1963. » témoignait **Laurent, vice-président du conseil syndical de la copropriété Le Venice (Mas Drevon)***, dans le magazine En Commun n°27 en mars 2024.



Cette copropriété est reliée à la **Chaufferie biomasse de la rue des Chasseurs** (à droite).

Notes.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

CONTACT PRESSE

Emma VEGA
Attachée de presse
Montpellier Méditerranée Métropole
Ville de Montpellier
Tél. **04 67 34 72 09 / 06 03 87 41 77**
emmanuelle.vega@montpellier.fr
montpellier3m.fr - montpellier.fr

newsroom.montpellier3m.fr

SERVICE PRODUCTION GRAPHIQUE 

